

commençaient à faire pencher la balance de leur côté, lorsque son ange gardien vint à mettre dans le bassin des bonnes œuvres un acte d'obéissance et de charité qu'elle avait pratiqué ce jour-là. . . . et qu'enfin, par la médiation de la très Sainte Vierge, qui s'intéressa pour elle, elle évita sa condamnation. Cette vue lui inspira la résolution de renoncer absolument au monde, qu'elle jugeait être plein de dangers pour elle, et de faire de nouvelles instances pour entrer à la Congrégation.

Marie
Barbier
au Noviciat

Son admission comme postulante eut lieu l'année 1678; elle était âgée de quinze ans. C'est la première fille de Montréal qui se soit jointe à notre Congrégation, mais non la première Canadienne, les deux demoiselles Gariépy, de Québec, l'ayant précédée. En date du 11 août 1679, nous avons copie d'une quittance de trois cents livres, données pour la réception de Marie Barbier; plus, promesse de quarante minots de blé froment pendant quatre ans, et du paiement de la première année de sa pension qui se monte à six—vingts livres. Cet acte est signé de son père et de sa mère. Son trousseau lui avait été fourni par un de ses frères. Sœur Barbier prit l'habit le jour de l'Assomption 1679; et à pareil jour, en 1680, elle fit sa profession. Quatre ans plus tard, ses parents lui firent la donation suivante:

“Gilbert Barbier, maître-charpentier, et Catherine de Lavaux; voulant contribuer aux bonnes